

Image not found or type unknown



convocation police mineur 17 ans

Par **vince6137**, le **24/01/2012** à **21:23**

Bonjour, mon fils de 17 ans a été convoqué par le biais de son lycée par la gendarmerie pour une plainte pour bagarre avec un éducateur. Ma question est-ce normal que je n'ai pas été convoqué également pour me prévenir des faits par la gendarmerie et avait-il le droit de faire un test ADN sur lui sans mon accord. Je précise qu'il n'y a pas eu de garde à vue, juste une plainte du lycée pour qu'il comprenne la violence de ces actes, merci